



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

1635^o SÉANCE : 2 FÉVRIER 1972

ADDIS-ABEBA

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1635)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Examen des questions relatives à l'Afrique dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et application des résolutions pertinentes du Conseil . . .	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SIX CENT TRENTE-CINQUIÈME SÉANCE

Tenue à la Maison de l'Afrique, à Addis-Abeba, le mercredi 2 février 19 2, à 15 heures.

Président : M. Mansour KHALID (Soudan).

Présents : les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1635)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des questions relatives à l'Afrique dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et application des résolutions pertinentes du Conseil.

La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen des questions relatives à l'Afrique dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et application des résolutions pertinentes du Conseil

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire consigner au procès-verbal de cette séance le texte d'un message adressé au Président du Conseil de sécurité par Son Excellence M. Josip Broz Tito, président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie. En voici le texte :

"A l'occasion de la première réunion du Conseil de sécurité en terre africaine, je suis heureux de vous adresser mes meilleurs vœux de succès dans vos travaux.

"Nous attachons la plus grande importance tant à cette série de réunions du Conseil de sécurité qu'aux questions inscrites à son ordre du jour. Bon nombre de peuples d'Afrique et d'autres continents ont acquis leur indépendance grâce à la révolution anticolonialiste, qui est l'une des plus grandes réalisations de l'évolution internationale de ces dernières décennies et qui doit beaucoup aux Nations Unies. Toutefois, en Afrique, ces dernières années, nous nous sommes heurtés à l'obstination de ceux qui cherchent à arrêter cette évolution aux frontières de la Rhodésie, de l'Afrique du Sud, de la Namibie, de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau), où des régimes colonialistes et racistes emploient la force pour empêcher l'émancipation et la libération des populations.

"Les derniers bastions du colonialisme et les agissements des tenants du racisme constituent un grave danger pour le progrès de l'Afrique et pour l'indépendance de tous les pays africains. Les derniers événements de Rhodésie confirment que le peuple du Zimbabwe rejette catégoriquement tous les arrangements destinés à légaliser l'état de choses actuel et à saboter l'application du principe du transfert du pouvoir à la majorité africaine de ce pays.

"La situation actuelle exige impérieusement la participation et l'action fermes et concertées de tous les pays pour que l'Afrique et le monde soient libérés de cette oppression coloniale anachronique et de cette haine raciale qui sont la honte de notre civilisation moderne. Dans ce cadre, nous concevons pour le Conseil de sécurité un rôle particulièrement important.

"Partant des principes fondamentaux de sa politique étrangère, la Yougoslavie, qui d'ailleurs est actuellement membre du Conseil de sécurité, continuera d'apporter toute sa contribution aux efforts destinés à régler les problèmes coloniaux et raciaux non encore résolus et d'accorder appui et assistance aux mouvements de libération des peuples qui luttent pour obtenir leurs droits légitimes à l'autodétermination et à l'indépendance."

2. Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

3. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité est maintenant depuis assez longtemps en Afrique pour que tous ses membres sachent que nous sommes unanimement d'accord au moins sur une chose. Depuis le moment où Sa Majesté Impériale nous a souhaité la bienvenue de la façon digne et éloquenté qui lui est propre et après les sages paroles avec lesquelles Son Excellence le Président de la Mauritanie nous a accueillis au nom de nos autres hôtes de l'Organisation de l'unité africaine, nous avons su que nos délibérations allaient se dérouler dans les meilleures conditions. Depuis, la généreuse hospitalité du Gouvernement et du peuple éthiopiens ainsi que les dispositions excellentes et efficaces prises tant pour nos travaux que pour notre confort ont été au-dessus de tout éloge et ma délégation ne peut qu'exprimer sa profonde reconnaissance.

4. Nous savons tous l'importance du rôle que joue le Président du Conseil de sécurité dans nos délibérations. Ce n'est pas un hommage banal que de dire, à cette occasion, que la présidence assurée par la Somalie, tant en la personne de son secrétaire d'Etat aux affaires étrangères qu'en celle

de notre collègue, l'ambassadeur Farah, a été d'une qualité telle que les problèmes en puissance d'une situation sans précédent se sont à peine fait sentir. Cette qualité continue d'être représentée de la façon la plus heureuse par un autre président africain, que nous saluons. Tous les deux, j'en suis certain, seront les premiers à reconnaître le rôle joué par le Secrétaire général et les services dévoués du Secrétariat qui ont assuré d'excellentes conditions de travail. Nous devons tous les en remercier.

5. Nous avons écouté avec intérêt les représentants d'Etats non membres et les autres orateurs qui ont pris la parole devant nous. Nous avons eu l'avantage d'entendre de nombreux représentants africains, y compris des ministres des affaires étrangères, que nous n'aurions peut-être pas entendus si nous avions été à New York. C'est là le premier avantage de notre déplacement, et le plus évident. Que l'on soit d'accord sur tout ce qu'ils ont dit ou non, personne ne peut nier qu'ils ont chacun apporté des connaissances ou une expérience particulières aux problèmes que nous examinons. A tous ces égards, notre voyage en Afrique enrichit donc notre expérience.

6. En fait, s'il y a lieu de formuler une mise en garde quelconque, je crois qu'elle doit avoir trait au rôle du Conseil de sécurité lui-même. Nous connaissons nos pouvoirs et, si nous sommes francs avec nous-mêmes, nos limites, mais il existe parfois une tendance — peut-être engendrée par l'espoir plutôt que par l'expérience — à penser que, en tant que Conseil de sécurité, nous pouvons résoudre certains problèmes d'un coup de baguette magique, qu'en tant qu'organe, si ce n'est en tant qu'individus, nous détenons la sagesse internationale, alors qu'en réalité nous ne sommes que le reflet d'un monde confus et divisé. Il n'y a pas de formule magique capable de faire disparaître les conflits qui défient les efforts d'hommes sages depuis de nombreuses années. Nous, les membres du Conseil de sécurité, savons que l'on ne nous soumet pas les problèmes faciles à résoudre — on nous laisse plutôt les problèmes véritablement difficiles, ceux qui ont résisté à des solutions bilatérales ou autres. Bien que nous soyons réunis au pays des descendants du roi Salomon, nous ne sommes pas le roi Salomon, capable de prononcer un jugement par simple décret. Nous serions plutôt, comme dans le titre d'un livre paru l'an dernier au sujet de l'histoire du Conseil de sécurité, "Quinze hommes assis sur un baril de poudre"¹.

7. Comment pouvons-nous donc récolter le maximum d'avantages de notre décision d'accepter l'invitation de l'Organisation de l'unité africaine et de nous réunir en Afrique? La réponse a été donnée par le Président du Conseil, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Somalie, à l'ouverture de la session, lorsqu'il a dit :

"... il serait certes naïf d'espérer [que cette réunion] apportera des solutions immédiates aux problèmes africains anciens et complexes qui figurent à son ordre du jour. Mais cette réunion permettra au Conseil de sécurité dans son ensemble de voir les problèmes africains avec

des yeux neufs, de les examiner dans une autre optique. [1627^{ème} séance, par. 89.]"

Ma délégation pense de même. Nous croyons que notre but principal doit être de profiter de cet examen concentré des problèmes africains pour mieux nous pénétrer de nos points de vue réciproques, afin qu'à New York, lorsque nous reprendrons la discussion détaillée de points précis inscrits à notre ordre du jour, nous le fassions non pas dans un esprit d'affrontement mais dans un esprit de dialogue constructif, chacun de nous sachant ce que les autres considèrent comme réalisable et souhaitable. A New York, notre temps et notre attention sont sollicités de toutes parts. Puisque, ici, à Addis-Abeba, nous avons l'avantage d'avoir l'image en gros plan, attachons-nous donc à en régler le foyer et la perspective.

8. En même temps, peut-être pourrions-nous essayer d'abandonner les idées stéréotypées. Tous ces termes de "colonialiste", "néo-colonialiste", "impérialiste", "anti-impérialiste", "socio-impérialiste", "traître socialiste", etc., sont des étiquettes que les gens préfèrent attacher aux autres qu'à eux-mêmes. A la vérité, ils ne signifient pas grand-chose et n'expliquent rien; on peut en somme leur appliquer la formule que vous avez utilisée vous-même, monsieur le Président, à si juste titre, lorsque vous avez parlé de "[résolution] dérisoire, couchée en termes fumeux" [1632^{ème} séance, par. 6]. Si nous voulons trouver une perspective plus juste, nous devons nous dégager des slogans et essayer de voir les choses comme elles sont.

9. A cette fin, chaque délégation doit, évidemment, aborder la question à la lumière de sa propre expérience. La nôtre est celle d'une puissance européenne unie par des liens historiques étroits à de nombreuses parties de ce continent. L'histoire, d'après le premier M. Ford, ça ne rime à rien. Mais elle est aussi un fait, et nous ne pouvons pas plus en faire disparaître les conséquences que ceux qui vivent à l'intérieur du continent ne peuvent y échapper. Lorsque M. Harold Macmillan a prononcé, en février 1960, ce qui est peut-être devenu le discours le plus cité d'un homme d'Etat britannique en Afrique, il pensait surtout aux nouvelles indépendances nationales. Le vent du renouveau en Afrique s'est accompagné, selon ses termes, d'une "vague de conscience nationale". Cette vague de conscience nationale a certainement été, en Afrique, le phénomène le plus important de ces dernières années. C'est, vue dans un miroir, l'image de la décolonisation dont l'Organisation de l'unité africaine a fait notre thème principal lorsqu'elle a invité le Conseil à se rendre sur son continent. L'étude que nous consacrons aux problèmes africains aujourd'hui doit donc commencer par l'examen du processus de décolonisation.

10. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le processus mondial de décolonisation a fait de grands progrès vers son objectif final. Des empires se sont défaits; des vingtaines d'Etats indépendants et souverains sont apparus, le plus souvent de manière pacifique et avec la pleine coopération de leurs anciens gouvernements, et sont venus occuper la place qui leur revient dans la communauté mondiale.

¹ Andrew Boyd, *Fifteen Men on a Powder Keg - A History of the U.N. Security Council* (New York, Stein and Day, 1971).

11. C'est avec fierté que je peux dire que mon pays a contribué plus que tout autre à cette heureuse évolution. Il y a un quart de siècle, mon pays administrait un quart de la population mondiale ou en avait la responsabilité. Aujourd'hui, ces quelques 800 millions de membres du Commonwealth vivent dans des pays autonomes indépendants, tous, à l'exception de moins de 1 p. 100; en d'autres termes, en ce qui concerne les responsabilités mondiales de mon gouvernement, notre œuvre de décolonisation est achevée à plus de 99 p. 100. En très grande partie, cette œuvre a été achevée il y a beaucoup plus longtemps et plus vite qu'on ne s'en souvient et qu'on ne nous le reconnaît! plus de 741 millions de personnes sont devenues indépendantes avant l'adoption de ce qu'on a appelé la "résolution de la décolonisation", c'est-à-dire la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960.

12. Rien qu'en Afrique, 17 Etats africains, autrefois territoires britanniques ou sous administration britannique, ont accédé à l'indépendance au cours des 16 dernières années. En fait, sauf dans le cas particulier de la Rhodésie du Sud, territoire qui n'a jamais été administré par le Royaume-Uni, le processus de décolonisation, dans la mesure où il concerne directement mon gouvernement, a été achevé et les objectifs de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale ont été respectés. Avec une nouvelle ère, il se crée de nouvelles relations fondées sur l'égalité, le respect mutuel et les avantages réciproques; nous avons forgé ces nouveaux liens au cours des dernières années.

13. Je ne dois pas rappeler au Conseil qu'il existe des divergences entre ma délégation et d'autres quant à la façon d'aborder les problèmes politiques qui nous concernent tous, en Afrique, et surtout en Afrique australe. Notre but ici est d'essayer de nous comprendre. Dans le cas présent, nos divergences ne portent pas sur les objectifs, mais sur les méthodes. Je ne saurais le souligner trop souvent. Mon gouvernement et tous ceux qui l'ont précédé abhorrent le racisme et toute politique fondée sur le racisme. Ils ont reconnu sans réserve que la décolonisation — dans laquelle j'ai montré la part importante et maintenant presque achevée du Royaume-Uni — doit se poursuivre. Nos divergences portent sur le choix du moment et de la méthode. En ce qui concerne la méthode, comme le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de mon pays l'a dit à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale², nous considérons qu'il convient d'insister patiemment sur le dialogue et la négociation. Nous considérons que la violence est mauvaise et vouée à l'échec.

14. D'autre part, et c'est heureux, il y a très peu de divergences entre ma délégation et les gouvernements africains représentés en ce conseil quant à la nécessité suprême d'assurer le progrès économique en tant que fondement essentiel d'une indépendance réelle, quel que soit le pays ou le continent. Il n'est peut-être pas de continent où cela soit plus important pour les populations que le continent africain.

15. Notre programme gouvernemental d'assistance s'élève actuellement à quelque 250 millions de livres sterling, soit 625 millions de dollars, par an. L'aide bilatérale constitue encore les quatre cinquièmes de notre programme, et une proportion importante de l'assistance multilatérale que le Royaume-Uni donne aux pays d'outre-mer s'est accrue. Nous sommes de fermes partisans de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et du consensus sur la politique de développement adoptés par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session [résolutions 2626 (XXV) et 2688 (XXV), annexe]; nous soutenons aussi les efforts que déploie le Programme des Nations Unies pour le développement, maintenant refondu, pour atteindre les objectifs définis par l'Assemblée générale à cette même session.

16. Il n'est pas de territoire en Afrique qui n'ait besoin de développement. Certains d'entre eux appartiennent à la catégorie des moins développés qui, en vertu de la Stratégie et du consensus, doivent faire l'objet d'une attention toute spéciale. Les délégations, dans ce conseil, savent que ma délégation, lors de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, a fermement maintenu les principes énoncés lors de la vingt-cinquième session à cet égard et que mon gouvernement considère que les problèmes des territoires les moins développés doivent faire l'objet d'une attention particulière. C'est en tout cas de cette façon qu'agit mon gouvernement.

17. Le mois dernier, mon gouvernement a franchi un pas décisif sur la voie de son entrée en Europe. Par la suite, lorsque le traité entrera en vigueur, il aura des répercussions considérables, non seulement en Europe même, mais aussi dans les autres grandes régions du monde. C'est peut-être particulièrement le cas pour l'Afrique. Actuellement, la communauté européenne a déjà des liens très étroits avec un certain nombre de pays africains. Mon gouvernement estime que l'élargissement de cette communauté non seulement maintiendra et renforcera ces liens mais en créera de nouveaux. La politique d'association de la communauté élargie, clairement exposée dans le traité d'association, offre une occasion unique d'établir de nouvelles relations entre l'Afrique et l'Europe. Nous espérons que la nouvelle Communauté économique européenne offrira à l'Afrique de nouvelles possibilités de progrès entre partenaires égaux. Que nous soyons Africains ou Européens, nous devons saisir cette occasion avec autant de fermeté que d'imagination.

18. La semaine dernière encore, le président Hamani Diori de la République du Niger, parlant des conséquences politiques pour l'Afrique de l'élargissement du Marché commun, aurait dit que cet élargissement rapprocherait l'Afrique de l'Europe et que l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché ainsi que l'association des pays anglophones d'Afrique avec la communauté européenne renforceraient à leur tour l'unité africaine. Tel est l'espoir le plus sincère de ma délégation.

19. Plusieurs orateurs ont fait observer à juste titre que nous ne sommes pas venus ici pour répéter à longueur de temps les choses que nous avons déjà dites ailleurs ou pour

² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Séances plénières, 1944ème séance.

expliquer ce qui est déjà bien connu. C'est pourquoi j'ai essayé d'expliquer le plan plus vaste sur lequel ma délégation place ces problèmes, de même que j'ai écouté avec attention et sympathie les orateurs qui ont expliqué les éléments profonds de leur pensée. Je n'irai donc pas dans le détail de chacun des problèmes que nous continuerons à débattre après notre retour à New York. Je promets simplement que ma délégation réexaminera ces problèmes à la lumière des discussions que nous aurons eues ici et que là où des possibilités de progrès existent réellement — ce qui, comme le soulignait le représentant de l'Argentine [1630^{ème} séance], est souvent le cas — nous n'épargnerons aucun effort pour les exploiter au mieux.

20. Toutefois, il est une question — celle de la Rhodésie — sur laquelle j'insisterai davantage. Il ne fait pas de doute que nous sommes actuellement les témoins d'un moment crucial de la malheureuse histoire de ce territoire, et il est donc naturel que le Conseil de sécurité suive les événements avec l'attention la plus soutenue. Je dirai plus : certains de ces événements — et en particulier ceux qui, récemment, ont causé des morts et provoqué des troubles — doivent nous préoccuper tout spécialement. Mon gouvernement déplore ces incidents et il l'a dit publiquement. Néanmoins, il est d'autres éléments de la situation que nous ne devons pas perdre de vue.

21. Le processus de décolonisation en Afrique a été rapide et nous en sommes au dernier chapitre. Il faut que nos actes en Rhodésie soient jugés à la lumière de tout ce que nous avons fait au cours du dernier quart de siècle. En particulier, ceux qui ont des liens historiques avec le Royaume-Uni reconnaîtront notre dilemme. Nous avons dû choisir entre le maintien de l'impasse qui conduirait à l'*apartheid* en Rhodésie et la voie de la négociation. Les divergences de vues entre mon gouvernement et les gouvernements des pays indépendants d'Afrique ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité ne concernent pas l'objectif final mais simplement les moyens de l'atteindre. Mon gouvernement souhaite un règlement qui garantisse le progrès vers le gouvernement de la majorité sur une base acceptable pour l'ensemble du peuple de la Rhodésie.

22. Le 25 novembre 1971, j'ai soumis au Conseil de sécurité [1602^{ème} séance] le détail des propositions qu'examinent maintenant tous les secteurs de la population en Rhodésie³. Une fois de plus, ce n'est pas le moment pour moi d'expliquer à nouveau les détails de ces propositions ni de dire pourquoi nous pensons que ces propositions, sans être idéales, représentent la meilleure, peut-être la seule possibilité d'avancer vers le but commun du gouvernement par la majorité en Rhodésie. J'ai également expliqué que le Gouvernement britannique ne prétendait pas être l'arbitre définitif de la question de savoir si ces propositions sont les meilleures pour le peuple rhodésien dans son ensemble; au contraire, nous nous sommes engagés à respecter ses désirs. Le moyen de connaître ces désirs, c'est la Commission Pearce. Je sais que de nombreuses personnes ici ont des

objections à l'égard de la Commission Pearce, non seulement en elle-même mais parce qu'elle fait partie d'un plan auquel elles ne parviennent pas à donner leur approbation. Elles ne peuvent pas s'attendre que je les suive dans cette voie. Toutefois, on a aussi émis des doutes quant à l'opportunité pour la Commission Pearce de poursuivre son travail, étant donné les événements récents. Sir Alex Douglas-Home a exprimé à ce sujet la position de mon gouvernement au Parlement, le mercredi 26 janvier 1972, en ces termes :

"Le Gouvernement estime que la Commission doit poursuivre son travail tant que, d'après elle, les conditions politiques sont telles qu'elle peut s'acquitter de la tâche dont elle est chargée. Il se peut que les conditions politiques changent et que la Commission se sente dans l'impossibilité de rester. Je ne sais pas si tel sera le cas, mais, pour le moment, la Commission n'estime pas qu'il en soit ainsi⁴."

23. L'objectif de la Commission est d'obtenir une réponse honnête, et nous voulons la maintenir sur le terrain aussi longtemps qu'elle estimera que les conditions politiques existantes lui permettent de fonctionner. Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a ajouté qu'il pourrait se produire des circonstances qui contraindraient mon gouvernement à intervenir par-dessus la Commission, mais nous ne pensons pas que cela se soit déjà produit puisque la Commission considère qu'elle peut actuellement poursuivre sa tâche. Nous voulons un rapport aussi complet que possible sur les tendances de l'opinion en Rhodésie et nous voulons que la Commission Pearce soit en mesure de prononcer un jugement vrai. Les renseignements que nous recevons de Rhodésie même indiquent que c'est précisément ce que souhaitent les Africains, qui, pour la première fois depuis des années, ont maintenant la possibilité de se faire entendre.

24. Il ressort clairement de tout cela que mon gouvernement ne considère pas que le moment soit venu de changer d'orientation ou d'adopter de nouvelles directives. Mon gouvernement espère que les autres gouvernements, dans leur sagesse, useront de leur influence pour instaurer le calme et la patience dans la situation en Rhodésie.

25. La sincérité et la force des opinions exprimées par de nombreux orateurs nous ont tous impressionnés. Il n'est pas non plus possible de rester indifférent à tous ces témoignages de la frustration profonde, née d'une expérience directe, provoquée par la lenteur avec laquelle sont résolus ces importants problèmes.

26. Le Gouvernement et le peuple britanniques ne restent pas indifférents à cette frustration et à ses causes. Nous les comprenons très bien. Nombre de libertés et droits fondamentaux qui, actuellement, sont refusés à de vastes régions de l'Afrique australe sont ceux-là mêmes que nous avons longuement réclamés pour nous-mêmes et pour les autres. Nous avons trop souvent, au cours de notre histoire,

³ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971, document S/10405.

⁴ *Parliamentary Debates (Hansard), House of Commons, Official Report, Fifth Series*, vol. 829 (Londres, Her Majesty's Stationery Office), col. 1424.

souffert de la déception et des retards qu'infligent des problèmes apparemment insolubles pour sous-estimer les souffrances des autres.

27. Mais notre histoire nous a appris aussi qu'une évolution pacifique est toujours plus efficace et plus durable qu'un changement suscité par la violence. Nous ne nous arrogeons pas le droit de fournir aux problèmes africains des solutions que les Africains doivent trouver eux-mêmes. Mais, étant donné que cela nous touche et que les options africaines peuvent avoir des conséquences pour nous, nous devons parler conformément à nos convictions et à notre expérience.

28. Certes, préférer la non-violence n'est pas nouveau. Cette idée est sans doute exprimée de manière assez convaincante dans le Manifeste de Lusaka, où il est dit :

"Nous avons toujours préféré et continuons de préférer atteindre cet objectif [la libération] sans recours à la violence physique. Mieux vaut négocier que détruire, parler que tuer. Nous ne prêchons nullement la violence, mais la fin de toute violence pratiquée par les oppresseurs de l'Afrique contre la dignité humaine. Si nous pouvions progresser pacifiquement vers l'émancipation, ou si, les circonstances venant à changer, un tel progrès devenait possible à l'avenir, nous exhorterions nos frères des mouvements de résistance à adopter des méthodes pacifiques dans leur lutte, quitte à accepter un compromis relatif au moment où doit s'effectuer le changement nécessaire⁵."

Plus loin, les auteurs du Manifeste de Lusaka évaluent avec pessimisme les perspectives de progrès pacifique. Naturellement, il est toujours difficile d'apporter un démenti au pessimisme, surtout quand on ne peut espérer une évolution rapide dans un sens ou dans l'autre. Cependant, nous ne croyons pas que le pessimisme soit utile ou nécessaire en l'occurrence. Au contraire, pour certaines raisons fondamentales, mon gouvernement estime qu'il faut être optimiste à l'égard d'un changement pacifique. Le Premier Ministre du Royaume-Uni en a parlé dans l'allocution qu'il a prononcée lors de la session commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en octobre 1970, lorsqu'il a dit :

"Or, le monde n'a jamais eu autant de possibilités de changement pacifique qu'aujourd'hui. En fait, dans les conditions actuelles, il est bien plus facile aux régimes répressifs de venir à bout d'une attaque violente, qui peut être identifiée puis écrasée, que des influences subtiles et pénétrantes du commerce, de l'investissement et de la propagation des connaissances⁶."

29. Le Conseil de sécurité lui-même, de par le mandat que lui a confié la Charte, de par sa composition et ses méthodes de travail, est l'incarnation vivante de cette conviction que le progrès ne peut venir que de discussions

pacifiques et de négociations. Si nous pouvons procéder dans cet esprit — renforcé par des connaissances qu'une étude très attentive nous aura permis de préciser — lors des discussions que nous aurons après notre retour à New York, notre visite en Afrique aura véritablement représenté une étape considérable.

30. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il a eues pour M. Farah et pour moi-même.

31. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde gratitude, et celle de la délégation des Etats-Unis, à Sa Majesté Impériale Haile Sélassié Ier, à son gouvernement et au peuple éthiopien pour l'efficacité, l'organisation exemplaire et, par-dessus tout, la merveilleuse hospitalité dont nous avons eu tant de preuves pendant notre séjour. Nul d'entre nous n'oubliera cette ville et sa population.

32. Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter au moment où vous assumez la présidence du Conseil de sécurité. Peut-être le destin est-il vraiment en marche puisque vous, un éminent fils de l'Afrique, êtes aujourd'hui notre président ici, en Afrique, et qu'il y a quelques jours seulement c'est à la Somalie, représentée par son éminent secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et son ambassadeur si compétent, M. Farah, que revenait l'honneur de présider à nos premiers travaux en Afrique. Nous vous présentons toutes nos félicitations, ainsi qu'à vos prédécesseurs. En saluant le fait que le Conseil de sécurité, réuni en Afrique, soit présidé par des Africains, je tiens à ce qu'un point soit parfaitement clair : je voudrais que le compte rendu mentionne que je ne donne pas mon accord à une nouvelle politique selon laquelle, en ma qualité d'ambassadeur des Etats-Unis, je serais appelé à présider le Conseil chaque fois qu'il se réunit à New York. Je préfère de beaucoup mourir de mort naturelle !

33. Nous vivons un moment solennel de l'histoire : la première réunion du Conseil de sécurité sur le continent africain. Certains se souviendront peut-être qu'en mars 1971 les Etats-Unis ont appuyé le principe de tenir parfois des réunions d'organes de l'Organisation des Nations Unies hors du Siège. Bien que nous pensions que chacune de ces réunions devrait faire l'objet d'une décision selon ses propres mérites, nous sommes heureux que la première ait lieu en Afrique. Nous sommes réunis à Addis-Abeba, capitale d'un royaume ancien, le plus ancien pays indépendant d'Afrique, et qui est aujourd'hui le siège de l'Organisation de l'unité africaine et le centre régional des Nations Unies pour le continent africain. Le Conseil de sécurité auquel la Charte confère la "responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales", s'est maintenant déplacé jusqu'à cet important centre de l'Afrique moderne.

34. La paix et la sécurité résultent d'une multitude de composantes, dont les importants efforts déployés par les Nations Unies en faveur du progrès économique et social et des droits de l'homme. Cependant, les responsabilités du Conseil de sécurité concernent essentiellement les questions

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754, par. 12.

⁶ *Ibid.*, vingt-cinquième session, *Séances plénières*, 1881ème séance, par. 79.

politiques et de sécurité qui créent des tensions internationales et donnent lieu à des conflits. Ici, en terre africaine, il est naturel que nous examinions principalement les problèmes qui ont engendré des tensions, notamment dans la partie australe de l'Afrique, et au sujet desquels nous ressentons tous depuis longtemps et à juste titre une profonde inquiétude.

35. Des trois grandes questions auxquelles l'Afrique est aujourd'hui confrontée – le développement, l'accession au statut de nation et les tensions en Afrique australe –, le Conseil n'examine actuellement que la troisième. Cela suffit amplement à meubler notre ordre du jour, car l'Organisation des Nations Unies a rarement connu un ensemble de problèmes plus difficiles, plus troublants pour la conscience du monde ou plus réfractaires à tout changement que ces questions de domination raciale et coloniale.

36. Je dis "réfractaires à tout changement", et pourtant, dans la perspective du temps et de l'histoire, ces situations évoluent déjà et évolueront plus encore à l'avenir. Les Nations Unies, au travers de leurs divers organes et de leurs institutions spécialisées, ont joué un rôle particulier dans ce domaine, et mon gouvernement, outre l'assistance qu'il accorde dans son programme régulier, s'est associé fidèlement aux efforts des Nations Unies dans ce domaine important et continuera de le faire.

37. L'importance de ces questions a été très éloquemment décrite par Sa Majesté Impériale lorsqu'elle a déclaré en ce conseil :

"Le colonialisme et la politique du racisme font peser sur la conscience de tous les hommes et de toutes les nations de bonne volonté des problèmes poignants concernant les droits de l'homme. L'histoire démontre que si l'on tolère le déni des droits de l'homme fondamentaux même à quelques-uns seulement, la liberté dont jouit la majorité devient fragile [162^eème séance, par. 8]."

38. Nous avons également été très émus par les termes qu'a employés le président Ould Daddah lorsqu'il a évoqué devant nous les concepts de liberté et d'égalité en les comparant aux dures réalités de la vie quotidienne dans certaines parties de l'Afrique (*ibid.*, par. 33).

39. D'emblée, je voudrais réaffirmer la position très ferme des Etats-Unis sur les problèmes que nous examinons.

40. Voici presque 200 ans, le peuple des Etats-Unis a voué sa fidélité à deux principes qui demeurent valables aujourd'hui : la proposition selon laquelle tous les hommes sont créés égaux et celle selon laquelle les gouvernements tirent leur juste pouvoir du consentement des populations qu'ils gouvernent. Nous sommes heureux que ces principes, si révolutionnaires qu'ils aient paru lorsqu'ils furent proclamés pour la première fois, trouvent leur contrepartie dans l'Article I de la Charte. Je pense bien entendu aux obligations de "développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes" et de développer et d'encourager "le respect des droits de

l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion".

41. Les nouveaux développements qui se sont produits dans le domaine du droit international sur ces questions ont abouti à l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies.

42. La position des Etats-Unis a été exposée très clairement par le président Nixon lorsqu'il a déclaré :

"Bien évidemment, il n'est pas question pour les Etats-Unis de souscrire aux politiques raciales pratiquées par les régimes de la minorité blanche ni de les accepter. Pour des raisons morales aussi bien qu'historiques, les Etats-Unis soutiennent fermement les principes d'égalité raciale et d'autodétermination."

En outre, notre position a été concrétisée par les mesures que nous avons prises, les votes que nous avons émis et les déclarations que nous avons faites chaque fois que ces problèmes brûlants de l'Afrique australe se sont posés au Conseil.

43. Ayant rendu hommage à ce que l'Organisation des Nations Unies a fait face à ces problèmes difficiles, je pense que nous ne devrions pas non plus laisser planer d'équivoque sur ce que l'Organisation, en vertu de la Charte et compte tenu de la situation existante, peut ou non faire en ce qui concerne les problèmes de l'Afrique australe. La Charte impose également l'obligation de régler les différends par des moyens pacifiques. L'Organisation des Nations Unies est une organisation de paix et elle ne peut redresser les torts en faisant la guerre. C'est une organisation qui respecte la souveraineté nationale, bien que nous ayons reconnu que les problèmes du colonialisme et de la discrimination raciale suscitent la légitime inquiétude de la communauté internationale et, entre autres, du Conseil de sécurité.

44. J'ai parlé des efforts importants que l'Organisation des Nations Unies a pu déployer dans le cadre de ces limites juridiques et pratiques. Mais nous serions moins qu'honnêtes et moins que convaincents si nous ne reconnaissions pas que l'Organisation n'est qu'un des instruments pour la libération de l'Afrique australe de l'injustice raciale et coloniale. Nous ne devrions pas oublier que, si l'Organisation est un auxiliaire important, la source principale d'encouragement, le facteur premier dans l'élimination du colonialisme et de l'injustice raciale en Afrique, doit se trouver chez les hommes mêmes – les hommes de toutes races – qui sont plongés dans ces situations déchirantes et qui doivent les régler eux-mêmes.

45. Nous ne devrions pas permettre que le problème politique du continent, parce qu'il n'a pas été résolu, nous fasse oublier l'intérêt et les efforts des Nations Unies pour d'autres tâches vitales accomplies en Afrique. Notre présence ici, dans cette ville, devrait nous rappeler les réalisations de la Commission économique pour l'Afrique et des organes économiques de l'Organisation de l'Unité

africains en coopération avec les Nations Unies. Le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions spécialisées des Nations Unies jouent, dans le domaine de l'évolution et sur le plan humanitaire, un rôle important et sans cesse croissant dans le cadre d'un programme bénéficiant du soutien d'un grand nombre d'Etats.

46. J'ose espérer que notre inquiétude à propos des problèmes de l'Afrique australe ne nous fera pas perdre de vue la contribution inestimable apportée aujourd'hui par les Nations Unies au développement économique et social de ce continent. Les Nations Unies devraient être fières de participer au développement des nations africaines, et leur succès dans ce domaine devrait constituer un immense encouragement et un sujet de fierté pour ceux des Africains qui n'ont pas encore l'occasion de décider de leur propre avenir et de participer activement et totalement au développement de leur propre société.

47. Bien que nous, membres de ce conseil, semblions, dans une large mesure, être d'accord sur les principes de base, il est évident — bien évident — que nous avons de grandes difficultés pour décider de la façon dont nous devons procéder à propos des plaintes et des problèmes particuliers qui se posent à nous. En dépit de notre accord sur le principe de l'autodétermination, il est évident que le Conseil n'est pas unanime quant à sa façon d'envisager la meilleure méthode de la réaliser.

48. Les Etats-Unis ont essayé d'examiner les problèmes internationaux qui se posent au Conseil compte tenu de ce que le Conseil peut réellement accomplir, compte tenu de la compatibilité des mesures proposées avec la Charte, compte tenu également des effets que les mesures proposées pourraient avoir ailleurs et sur les Nations Unies dans leur ensemble. Et cela n'est pas moins vrai en ce qui concerne les problèmes urgents de l'Afrique.

49. Notre ancien secrétaire général, U Thant, champion infatigable et dévoué de la cause des Nations Unies, ami loyal de chacun ici présent, ami loyal de l'Afrique, exprimait éloquemment notre conviction en déclarant :

"[L'Assemblée générale] fait toutefois preuve de faiblesse lorsqu'elle adopte des résolutions qui n'ont aucune chance d'être appliquées, et l'autorité et le prestige de l'organe délibérant le plus important au monde se trouvent ainsi sapés."

50. L'importance des résolutions du Conseil de sécurité, sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord et que nous avons entièrement appuyées, ne devrait toutefois pas être sous-estimée. Elles sont une source légitime de pression — pour un changement — sur les régimes de minorité coloniale blanche d'Afrique australe. Et, pour notre part, dans certains cas, nous sommes allés au-devant de ce que demandaient les résolutions du Conseil — et, à dire vrai, nous sommes même allés au-delà. Afin de limiter la puissance militaire de ces régimes, nous avons imposé à l'Afrique du Sud notre propre embargo, qui est entré en

vigueur avant la recommandation du Conseil de sécurité en 1963 [résolution 181 (1963)]. Dans le cas du Portugal, nous avons, plus tôt encore, maintenu un embargo sur la vente d'équipement militaire destiné à être utilisé en Afrique.

51. A la fois au sein de cette organisation et dans nos relations bilatérales, nous n'avons laissé aucun doute au Gouvernement sud-africain sur le fait que nous rejetons totalement le système de l'apartheid. Nous partageons le sentiment de frustration éprouvé par ceux qui cherchent à encourager des changements en Afrique australe, à améliorer les conditions et les perspectives pour les Africains, et à réaliser l'autodétermination dans les zones sous domination coloniale.

52. Toutefois, des forces économiques et démographiques puissantes agissent. En Afrique du Sud, tout au moins, existe un mouvement en faveur d'une évolution. Davantage de Sud-Africains blancs arrivent à admettre l'importance d'une bonne utilisation des ressources humaines et se rendent compte que la couleur de la peau d'un homme n'a absolument aucun rapport, en définitive, avec son aptitude à occuper un emploi. Il y a déjà, dans le domaine des affaires, des signes révélateurs d'une évolution encourageante. Nous sommes tous au courant des innovations apportées par Polaroid et la banque Barclay; mais il y a d'autres exemples — qui ne jouissent d'aucune publicité — de l'évolution qui se produit pour reconnaître la valeur de l'aptitude au travail.

53. De plus, l'absurdité qui consiste à accorder aux visiteurs noirs étrangers un traitement différent de celui qui est donné à la population indigène d'Afrique du Sud saute aux yeux de tous. On dirait que l'apartheid, lorsqu'il faut faire face aux dures réalités des rapports avec le monde extérieur, peut être soit observé, soit oublié, selon les avantages à en tirer. Beaucoup d'étudiants blancs à l'université, y compris des Afrikaners, contestent les prémisses sur lesquelles est fondé l'apartheid. Cela, en vérité, constitue, pour le développement d'une philosophie plus large, plus souple, une évolution des plus encourageantes.

54. Les Etats-Unis sont convaincus que le temps travaille pour ceux qui s'opposent à l'apartheid, mais cette tendance pourrait être renversée si la minorité blanche s'en était dans son comportement face aux efforts faits pour isoler l'Afrique du Sud du reste du monde. Nous, pour notre part, sommes convaincus que le meilleur moyen d'encourager le changement consiste à développer des relations avec tous les éléments de la population d'Afrique du Sud, et non pas en essayant de l'isoler. En outre, la question est de savoir si les mesures économiques envisagées pour provoquer l'isolement pourraient effectivement être appliquées et réellement réussir.

55. A ce stade, un mot au sujet des communications. Plusieurs orateurs ont dit hier qu'ils étaient prêts à ontamer le dialogue. Notre collègue l'ambassadeur Akwei du Ghana a souligné la nécessité de négociations "à l'intérieur ou à l'extérieur des Nations Unies" [voir 1631^{ème} séance, par. 162]. Nous estimons que la discussion et la négociation, si elles sont menées de bonne foi, peuvent constituer un instrument plus efficace que l'affrontement.

¹ Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 1 A, par. 143.

56. Les Etats-Unis sont fiers du rôle qu'ils ont joué dans la recherche d'un avenir meilleur pour le peuple de la Namibie. Nous avons pleinement appuyé l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle a décidé que la poursuite de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud était illégale. Nous avons été heureux de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 21 juin 1971⁸, qui s'accordait avec nos vues telles qu'elles ont été exposées dans notre déclaration écrite et dans nos interventions verbales, selon lesquelles l'Afrique du Sud n'a aucun droit légal de maintenir sa présence en Namibie et a l'obligation juridique de se retirer du Territoire. Conformément à notre politique, qui est de ne pas reconnaître l'administration de l'Afrique du Sud en Namibie, nous avons, avant même la décision de l'Organisation, pris de nombreuses mesures pour décourager les entreprises américaines d'investir dans le Territoire, exemple qui, malheureusement, n'a pas forcément été suivi par d'autres.

57. Nous ne croyons pas, cependant, que les résolutions qui imposent des sanctions, même si elles peuvent être adoptées par le Conseil de sécurité, soient susceptibles d'apporter les changements que nous souhaitons tous. Nous croyons donc que le Conseil devrait plutôt discuter des moyens pratiques de prendre contact avec toutes les parties intéressées aux fins d'établir les conditions nécessaires pour permettre au peuple de la Namibie d'exercer son droit à la libre détermination. Pour notre part, nous espérons que la participation de l'Afrique du Sud aux délibérations du Conseil de sécurité sur la Namibie en automne dernier est le signe d'une volonté de sa part de participer à d'autres discussions sur ce sujet. Dans l'intervalle, nous croyons que la résolution 301 (1971) du Conseil doit fournir la base d'une étude approfondie par le Sous-Comité *ad hoc* pour la Namibie.

58. En outre, il nous faut faire état de notre souci en ce qui concerne le respect des droits juridiques internationaux des Namibiens. A cet égard, nous rappelons l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, qui dit qu'en persistant à demeurer en Namibie illégalement l'Afrique du Sud "demeure... responsable de toute violation de ses obligations internationales ou des droits du peuple namibien"⁹.

59. Dans le cas de la Rhodésie du Sud, les Etats-Unis ont fermement appuyé l'adoption de sanctions économiques obligatoires et ne le cèdent à personne lorsqu'il s'agit de les appliquer. Nous l'avons fait en pleine conscience du fait qu'un régime minoritaire, en rébellion contre la Puissance administrante, avait institué un système injuste dans lequel les droits de la grande majorité étaient déniés. Nombre de délégations ont insisté pour que la force soit utilisée pour redresser ces torts. Nous partageons leur souci de voir les populations de la Rhodésie du Sud être en mesure d'exercer leur droit à l'autodétermination, mais nous ne pouvons appuyer cette mesure radicale.

⁸ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

⁹ *Ibid.*, p. 54.

60. J'en viens maintenant à la question du règlement rhodésien envisagé, ce que l'on appelle l'accord Smith-Home. La Commission Pearce se trouve maintenant en Rhodésie pour connaître les vues de la majorité africaine sur les propositions de règlement. Nous avons dit au Conseil que nous ne croyons pas que ces propositions puissent être jugées tant que la Commission Pearce n'aura pas terminé ses travaux. Les événements récents soulignent la sagesse et l'importance d'attendre pour juger; en effet, il est nécessaire de savoir ce que les Rhodésiens eux-mêmes ont à dire sur ce point. En ce moment même, les faits sont enregistrés. La Rhodésie parle. Pour la première fois, l'opinion publique rhodésienne se fait entendre. Bien sûr, il ne s'agit peut-être pas du meilleur véhicule possible pour évaluer les positions à l'intérieur de la Rhodésie, mais la Commission, faisant son travail en toute bonne foi, recueille des informations et des opinions d'une valeur inestimable. S'il n'y avait pas eu de Commission Pearce pour s'assurer de façon indépendante des vues de toute la population de la Rhodésie, personne, à l'heure qu'il est, ne saurait comment bat le pouls de ce pays africain.

61. Nous sommes tous parfaitement conscients des tensions provoquées par la présence continue du Portugal en Afrique. Le Conseil de sécurité a, depuis quelque temps déjà, reçu des plaintes qui sont la conséquence de cette situation. Nous espérons que les parties intéressées continueront d'explorer les moyens de règlement, soit par des réunions bilatérales, soit par l'intermédiaire de tiers.

62. Nous avons toujours et fermement exposé publiquement notre position, selon laquelle les peuples des territoires africains du Portugal ont droit à la libre détermination. Nous avons dit clairement que nous n'étions absolument pas d'accord avec le Portugal sur sa politique en Afrique, et nous avons appliqué notre propre embargo sur les armes depuis plus de 10 ans afin qu'aucune vente ou aucun envoi d'armes des Etats-Unis ne soit utilisé dans les territoires portugais d'Afrique.

63. C'est pourquoi, au nom de mon pays, membre fidèle de l'Organisation des Nations Unies et qui est profondément engagé à voir régner la justice en Afrique, je voudrais dire ce qui suit à toutes les parties intéressées à la situation, à ceux qui sont au pouvoir et qui ne s'en servent pas pour faire régner la justice et à ceux qui ne sont pas encore au pouvoir et qui demandent justice.

64. A ceux qui sont au pouvoir, je dirai : avancez rapidement vers la justice pour la majorité, réexaminez vos conceptions désuètes, ne croyez pas pouvoir indéfiniment décider de ce qui est bon pour la majorité sans la faire participer aux décisions et reconnaissez que le courant de l'histoire va à l'encontre des préjugés raciaux et vers la libre détermination et que personne ne peut l'arrêter indéfiniment. En fin de compte, vous serez obligés de vous accommoder des tendances nouvelles ou vous serez dépassés par elles. Il n'existe qu'une seule façon d'obtenir que non seulement la justice mais la paix pour toutes les races en Afrique australe viennent un jour.

65. Alors, à ceux qui ne sont pas au pouvoir et qui veulent l'être parce qu'ils sont la majorité et qu'ils veulent

redresser légitimement les torts qui leur sont faits, je dirai : soyez prudents et réfléchissez bien avant de demander à l'Organisation des Nations Unies de recourir à la violence ou d'encourager la violence chez les autres, parce que l'histoire prouve que la violence n'apportera pas des amis à votre cause et qu'elle mène fréquemment non pas à la justice mais à des souffrances plus grandes. La violence appelle la violence. Soyez conscients du fait que l'histoire travaille pour vous. Soyez prêts à discuter avec l'autre partie de toutes mesures, même les plus modestes, qui pourraient vous mener à votre but. Si vous agissez dans cet esprit, l'esprit du Manifeste de Lusaka de 1969, vous trouverez de nombreux amis et de nombreux partisans à vos côtés dans le monde entier et aux Nations Unies, et peut-être même, qui sait, parmi vos adversaires, et vous serez sûrs du succès.

66. Enfin, aux deux parties, je voudrais dire ceci : puisque l'évolution vers la libre détermination et l'égalité raciale est inévitable, il est important que cette évolution intervienne dans la paix, rapidement et sans heurts. Pour le plus grand bien de la paix et de la justice, qui constituent les principes de base des Nations Unies, vous n'avez d'autre choix que d'engager le dialogue et de résoudre les problèmes par la discussion et non par la violence. Dans toute discussion que vous seriez prêts à entamer, les Nations Unies seront disposées à vous aider.

67. Les problèmes de l'Afrique australe sont, sans aucun doute, graves et difficiles, mais ils ne sont pas impossibles à résoudre. Ce qu'il faut maintenant, c'est que les parties elles-mêmes comprennent que, dans leur intérêt le plus vital, elles doivent faire des progrès pacifiques vers des solutions dont tout le monde sait qu'elles devront intervenir un jour ou l'autre.

68. Au nom des Etats-Unis, permettez-moi de dire notre fervent espoir que cette réunion du Conseil de sécurité, la première jamais tenue sur le sol de l'Afrique, servira à fortifier cette conscience aiguë des réalités dont dépend tellement la justice en Afrique australe. Je puis assurer le Conseil que notre délégation quittera ce pays très impressionnée par l'Afrique, par sa sincérité, par son potentiel, par la nécessité de redoubler nos efforts pour jouer un rôle constructif dans la solution des problèmes qui se posent à ce continent, non seulement les problèmes de race et de libre détermination, mais aussi les problèmes de développement, afin qu'une Afrique libre puisse remplir ses immenses promesses.

69. M. SEN (Inde) [interprétation de l'anglais] : La visite du Conseil de sécurité en Afrique est vraiment un pèlerinage d'expiation. Pendant des siècles, le monde a imposé la souffrance et l'indignité à des millions d'Africains; il a perpétré des cruautés barbares et des horreurs sans nom; il a commis des atrocités; il a exploité les ressources de l'Afrique; il a infligé l'humiliation, la douleur, la mort, le désespoir et des offenses intolérables. C'est le signe de la grandeur du peuple de ce continent qu'au lieu de se montrer hostile au monde extérieur en souvenir de ces crimes, il a accueilli le Conseil avec hospitalité et chaleur, multipliant à notre égard les actes de gentillesse et nous ouvrant ses portes toutes grandes. Nous sommes profondément reconnaissants, notamment au Gouvernement et au peuple éthiopiens, dirigés par leur éminent monarque. Sa

Majesté Impériale Haïlé Sélassié Ier. Il est donc doublement opportun que le travail du Conseil à Addis-Abeba se déroule sous la conduite de nos collègues africains. Vous-même, monsieur le Président, ainsi que votre collègue, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Somalie, de même que les ambassadeurs Abdulla et Farah, méritez toutes nos félicitations. Nous vous remercions de la façon habile et admirable dont les travaux du Conseil ont été dirigés.

70. Si, en tant que membre du Conseil, je dois partager la culpabilité commune pour le traitement des Africains, en tant que représentant du Gouvernement indien je n'ai aucune raison d'être contrit. Le bilan de l'Inde dans la lutte contre l'apartheid et le colonialisme, non seulement en Afrique mais partout dans le monde, et dans la lutte pour la dignité humaine est si positif qu'on pourrait m'accuser facilement de vantardise si je détaillais toutes les mesures que l'Inde a adoptées dans ce domaine depuis son indépendance, il y a 25 ans.

71. Au cours de la dernière décennie du siècle passé, lorsqu'un fakir nu, le mahatma Gandhi, a élevé la voix pour protester contre le traitement des gens de couleur en Afrique du Sud, il a envoyé dans le monde un message dont les répercussions et la portée n'étaient peut-être pas moins grandes que celles d'un autre humble grand homme de Galilée. Le mahatma a dit : "La civilisation est-elle digne de ce nom s'il lui faut, pour exister, une béquille aussi douteuse que la législation raciale et le lynchage ?" En 1946, l'Inde a été le premier pays à porter la question de la discrimination raciale devant le Conseil de sécurité et, plus tard, devant l'Assemblée générale. L'Inde a été des premières à rompre volontairement et unilatéralement tout contact économique et commercial avec Pretoria, Lisbonne et Salisbury. Nous avons mis sur pied un programme de formation efficace pour les membres des mouvements de libération en Afrique. Nous venons de contribuer au fonds spécial d'assistance pour la lutte contre le colonialisme et l'apartheid de l'OUA. Cette tradition fait que nous sommes prêts à aider encore plus, selon nos ressources. Quoi que l'Afrique nous demande de faire, aux Nations Unies ou ailleurs, elle trouvera une réponse chaleureuse et compréhensive de la part de l'Inde.

72. Il y a une tendance compréhensible à se moquer des efforts déployés jusqu'ici par les Nations Unies pour résoudre les problèmes et éliminer les maux dont s'occupe actuellement le Conseil. Nous ne devons pas oublier, toutefois, que les réalisations des Nations Unies dans ces domaines sont assez considérables. Nous avons entendu l'autre jour notre nouveau secrétaire général — que nous saluons de nouveau en Afrique — dire dans sa première déclaration devant le Conseil : "Ici, en Afrique, les blessures saignent" [1627^{ème} séance, par. 72]. Il a ajouté que si le monde occidental avait tendance à fermer les yeux devant ce qui ne constitue pas un danger immédiat, ces blessures touchent profondément l'Afrique et le Conseil.

73. Dans son message au Cycle d'études international sur l'apartheid, la discrimination raciale et le colonialisme dans le sud de l'Afrique, U Thant a dit, en juillet 1967 :

"Si je rappelle ces faits historiques, c'est parce que dans la lutte contre l'apartheid, la discrimination raciale et le colonialisme ont peut parfois se demander s'il n'y

aura pas toujours des pauvres, si les forts ne domineront pas toujours les faibles, s'il n'est pas dans la nature humaine que l'homme parvienne au succès en exploitant ses semblables. A des degrés divers et à des moments différents, ces doutes et ces appréhensions assaillent les meilleurs et les plus résolus d'entre nous¹⁰."

Avant U Thant, Dag Hammarskjöld et, avant lui, Trygve Lie avaient exprimé des sentiments et des préoccupations similaires. Dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation pour 1951/52, Trygve Lie écrivait :

"Ce sont là des forces historiques qu'il n'est pas possible d'ignorer... Il s'agit de savoir si, en faisant appel à la modération et au bon sens de tous, nous pouvons réussir à relever ce défi en recourant à des moyens pacifiques et en procédant à une évolution assez rapide pour prévenir les bouleversements violents et le chaos généralisé, qui ne manqueraient pas de se produire si nous échouions dans nos efforts¹¹."

74. Outre ces déclarations de ses secrétaires généraux, l'Organisation des Nations Unies a démolie la doctrine de la juridiction nationale — dogme cher à tous les Etats souverains — en ce qui concerne l'*apartheid*. De plus, ainsi que l'a souligné le Président de la Mauritanie, M. Moktar Ould Daddah, une autre réalisation de l'Organisation a été d'adopter 128 résolutions à ce sujet. Beaucoup de discussions, de négociations et d'échanges de vues, tant publics que privés, les ont précédées. Si elles n'ont pas été appliquées, ou pas pleinement, la faute n'en incombe pas tant aux Nations Unies qu'à d'autres.

75. Ces derniers jours, à Addis-Abeba, nous avons entendu les appels passionnés et émouvants de nombreux représentants de pays africains et de fronts de libération. Leur éloquence, leurs sentiments, leur sens de l'urgence et leur analyse détaillée du problème nous ont impressionnés et convaincus. Plusieurs conclusions très larges se dégagent du grand nombre de déclarations que nous avons entendues.

76. Premièrement, les maux de l'*apartheid*, du colonialisme, des régimes minoritaires et de l'occupation forcée de territoires ont été pleinement reconnus.

77. Deuxièmement, les actes de certains pays, pour quelque raison que ce soit, encouragent ces maux, et il n'y a pas d'excuse, quelque subtilement qu'elle soit présentée, à un tel encouragement.

78. Troisièmement, certains orateurs ont jugé que les efforts entrepris par les Nations Unies pour éliminer ces fléaux avaient été dérisoires, futiles, cyniques ou même dangereusement irritants. C'est une tendance qu'il convient de renverser, mais très peu de mesures concrètes et pratiques ont été suggérées à cette fin, bien que chacun ait réclamé, et avec raison, des mesures rapides et efficaces. Par conséquent, c'est au Conseil qu'il appartient d'élaborer un

plan d'action efficace et réaliste, qui pourrait être appliqué rapidement, sans faire couler trop de sang et sans constituer un trop lourd fardeau sur le plan des finances, des ressources et de la cohésion sociale. Tous sont d'accord, cependant, pour dire que des sacrifices seront nécessaires, non pas seulement en vertu de considérations philosophiques, presque tous les objectifs méritoires ne pouvant normalement être réalisés qu'au prix de certains sacrifices, mais parce que les intérêts acquis sont si fortement ancrés qu'aucune concession ne peut en être attendue à moins de sacrifices basés sur l'unité et la détermination.

79. Quatrièmement, si des mesures efficaces ne sont pas adoptées rapidement, il s'ensuivra de vastes et douloureuses conséquences : il y aura des luttes et des conflits armés, le préjugé racial, même l'hostilité raciale, augmenteront, et le monde risquera de perdre tout ce qu'il a gagné au cours de millénaires d'intelligence, de sagesse et d'énergie humaines.

80. Cinquièmement, il vaut mieux continuer à souffrir et redoubler d'efforts pour corriger les torts que d'imaginer que des palliatifs temporaires et douteux apporteront des solutions justes.

81. C'est à la lumière de ces conclusions très larges que la délégation indienne voudrait présenter quelques suggestions pratiques.

82. Les faits relatifs aux problèmes dont nous sommes saisis sont si connus et ont été répétés si souvent que je ne prendrai pas le temps de les rappeler. Je voudrais souligner, toutefois, que malgré les discours émouvants et nombreux que nous avons entendus, il n'y a pas encore, dans la vie journalière des hommes et des femmes du monde extérieur, une conscience suffisante des souffrances et de l'agonie de l'Afrique et du danger créé par les circonstances actuelles. "La tragédie de l'Afrique est plus grande que celle de tout autre continent, qu'elle soit raciale ou politique", disait Jawaharlal Nehru il y a bien des années. Et il ajoutait : "Il appartient à l'Asie d'aider l'Afrique au mieux de ses possibilités parce que ce sont des continents frères." Ce grand premier ministre parlait, bien entendu, en tant qu'Asiatique, mais ici, au Conseil, nous devons faire en sorte que la responsabilité asiatique soit partagée par tous les continents.

83. Ceux d'entre nous, autour de cette table, qui viennent d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine connaissent en général le processus de libération. L'oppression et la discrimination, sous une forme ou sous l'autre, ne sont pour nous ni étrangères ni lointaines. Nous savons tous que pour amener un tyran ou un oppresseur à changer, il faut non pas l'éloquence des discours mais des forces de libération. C'est en vertu de ce principe qu'au cours des dernières années les pays non alignés ont amené l'Organisation des Nations Unies à souligner, premièrement, que les problèmes relatifs à l'Afrique australe constituent une grave menace à la paix et la sécurité internationales et, deuxièmement, que les Nations Unies dans leur ensemble et tous les Etats doivent fournir "une aide morale et matérielle à tous les peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance dans les territoires coloniaux, en particulier aux mouvements de

¹⁰ Voir A/6818 et Corr.1, annexe II, par. 2 (miméographié).

¹¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session, Supplément No 1 A.

84. Je ne suis pas de ceux qui considèrent que les nombreuses paroles que nous avons prononcées pour discuter ce problème aient constitué une perte de temps. Nous pensons que les discussions qui ont eu lieu au fil des années ont mis en relief les questions essentielles. Nous nous félicitons de voir que la réunion du Conseil de sécurité qui se tient actuellement à Addis-Abeba a eu l'effet psychologique escompté, non seulement sur ce continent mais dans beaucoup d'autres pays. C'est grâce à la discussion et aux débats que nous pourrions passer à l'action. Cependant, je dois avouer que nous semblons en être au point où la discussion doit cesser et que nous sommes au bout de la route. Quelles routes nouvelles pouvons-nous maintenant emprunter ? Quelles mesures pouvons-nous prendre ? La réunion du Conseil à Addis-Abeba ne sera réellement une réussite que si nous engageons nos délibérations actuelles sur un terrain nouveau. En une semaine de débats, le processus ne peut évidemment être achevé ; il ne peut même pas être sérieusement amorcé, mais si nous empruntons résolument une voie nouvelle à Addis-Abeba et si nous poursuivons nos travaux à New York et ailleurs de manière décidée et intègre, nous aurons beaucoup accompli.

85. A nos yeux, l'élément le plus important dans les problèmes que nous examinons est le gouvernement blanc de l'Afrique du Sud. Ce gouvernement, condamné et frappé d'ostracisme à des degrés divers, est le principal responsable de la propagation de l'*apartheid*, du maintien du régime colonial du Portugal en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau), du maintien du régime d'Ian Smith en Rhodésie, de l'invasion et de l'occupation illégale de toute la Namibie. Il nous paraît donc évident qu'aucune solution satisfaisante ne pourra être trouvée à l'un quelconque de ces problèmes à moins que le Gouvernement sud-africain ne soit convaincu si possible, ou forcé s'il le faut, de suivre une politique civilisée. La plupart des Etats reconnaissent ce fait, mais malheureusement beaucoup de pays puissants ne sont pas disposés à adopter les mesures nécessaires pour détourner effectivement l'Afrique du Sud d'une voie qui la mène au suicide et au désastre. Bien que le problème rhodésien nous préoccupe vivement, c'est au Gouvernement sud-africain - et au Gouvernement sud-africain seul - qu'il faut s'attaquer d'une manière vigoureuse si nous voulons déraciner les maux de l'Afrique australe et mettre fin aux rêves d'hégémonie de ce gouvernement sur toutes ces régions.

86. Passant aux problèmes particuliers dont nous sommes saisis, je voudrais suggérer diverses possibilités d'action pour chacun d'eux. Ces suggestions ne sont pas les propositions officielles du Gouvernement indien. Elles pourraient, cependant, servir de base à des discussions et des décisions ultérieures. Il se pourrait même que certains éléments de ces suggestions soient repris dans le projet de résolution que nous espérons adopter au cours de la présente session.

87. En ce qui concerne la Rhodésie et le Zimbabwe, il va sans dire que le peuple du Zimbabwe a rejeté à une majorité

écrasante les propositions présentées pour le règlement du problème. Ces mêmes propositions ont été rejetées par les Nations Unies dans leur ensemble. Et, quelles que soient les conclusions de la Commission Pearce, le fait que ces propositions ne sont pas acceptables ne peut être changé. Nous espérons en conséquence que le Gouvernement du Royaume-Uni tiendra compte de ce facteur.

88. Ces propositions sont si mal conçues et vont tellement à l'encontre des intérêts de la population noire de Rhodésie que le Conseil de sécurité serait en droit de prier tous les intéressés de les rejeter. On nous a dit et répété que le Gouvernement britannique n'avait ni l'autorité ni les moyens d'imposer une décision quelle qu'elle soit, même sans importance, au régime d'Ian Smith. Dans ces circonstances, ne serait-il pas plus sage d'engager le Royaume-Uni à abandonner la fiction juridique de sa responsabilité en Rhodésie ? Naturellement, il serait préférable que le Gouvernement du Royaume-Uni le fasse de sa propre initiative plutôt que sur décision du Conseil. Mais, tant que le Gouvernement du Royaume-Uni continuera d'affirmer qu'il est responsable du Zimbabwe, en ce qui nous concerne, nous le considérerons comme tenu d'appliquer toutes les recommandations et décisions de l'Organisation des Nations Unies et de mettre en œuvre les mesures nécessaires au bien-être du peuple du Zimbabwe dans son ensemble.

89. Nous pensons que les sanctions déjà prises contre la Rhodésie doivent être élargies et renforcées. Le Comité des sanctions^{1 2} pourrait se montrer plus énergique et il devrait être prié de rendre publiques toutes les infractions. Les gouvernements pourraient coopérer en donnant une large publicité à ces infractions par tous leurs moyens d'information. Nous recevons des rapports confidentiels sur ces violations, dont certaines sont si bien camouflées qu'il est difficile d'identifier les coupables. Cependant, nous pensons qu'une étude comparative et minutieuse des statistiques commerciales de divers pays nous permettrait de déceler les échappatoires et de combler les fissures.

90. Nous suggérons la coupure de toutes les communications avec la Rhodésie. Ce boycottage ou cette interdiction devrait s'appliquer aux passeports, aux visas, aux services postaux, aux transports et communications de toutes sortes. Cette interdiction, ainsi que l'ont proposé certains orateurs, et en particulier mon ami et collègue du Ghana, devrait s'étendre également à toutes les activités culturelles, sociales, sportives ou religieuses. En d'autres termes, aucun Blanc de Rhodésie ne serait autorisé à participer à une manifestation internationale quelconque dans ces domaines. C'est un paria et il devrait être traité comme tel à moins qu'il ne change sa façon d'agir.

91. Tout le monde sait que la prétendue force de police sud-africaine en Rhodésie est une armée déguisée. Nous devons donc étudier les moyens de faire retirer l'armée sud-africaine de Rhodésie. Même en acceptant la thèse britannique selon laquelle le Royaume-Uni n'aurait aucune

^{1 2} Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968) concernant la question de la Rhodésie du Sud.

autorité en Rhodésie, nous nous demandons pourquoi ce gouvernement n'a pris — ou tout au moins annoncé — aucune mesure pour que la prétendue force de police sud-africaine soit retirée de Rhodésie.

92. En ce qui concerne la Namibie, il serait bon que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie fasse payer des impôts aux sociétés étrangères qui exercent des activités dans ce pays et leur demande de verser ces impôts à un fonds central des Nations Unies. En cas de refus, les Nations Unies serait habilitées à les faire citer devant des tribunaux nationaux appropriés pour non-paiement d'impôts. Mais si ces impôts étaient volontairement versés aux Nations Unies, les ressources ainsi obtenues pourraient être dépensées au bénéfice du peuple de Namibie, après déduction des frais administratifs inévitables.

93. Parallèlement, les Nations Unies pourraient envisager de maintenir un navire en dehors des eaux territoriales de la Namibie, dont le capitaine serait habilité à délivrer des permis de pêche pour les eaux territoriales de la Namibie et la mer limitrophe. Si l'Afrique du Sud refusait d'accepter ces permis, elle serait appelée à comparaître pour réparations devant la Cour internationale de Justice. Nous devrions aussi demander que des programmes radio-phoniques efficaces soient diffusés à destination de l'Afrique du Sud. De nombreux pays riches possèdent des systèmes de radiodiffusion très puissants, et ils pourraient réserver certaines émissions pour attirer l'attention du peuple de Namibie sur les maux de l'*apartheid*, sur l'oppression exercée localement par l'Afrique du Sud et sur les mesures que ce peuple pourrait prendre pour se libérer. Une autre possibilité serait de larguer des tracts à la population. Si les pays amis de l'Afrique du Sud entreprenaient ce travail en coopération avec les Nations Unies, nous sommes à peu près certains que le Gouvernement sud-africain n'abattrait pas leurs avions. Enfin, étant donné les nombreuses violations dont les forces sud-africaines qui occupent illégalement la Namibie se sont rendues coupables dans les régions voisines, nous devrions envisager la création d'une force frontalière africaine qui serait postée aux frontières de la Namibie et des autres territoires africains.

94. En ce qui concerne l'*apartheid*, nous devons adopter des mesures progressives pour éliminer ce mal. Il nous paraît possible d'appliquer un embargo commercial efficace contre l'Afrique du Sud. Naturellement, nous appuierions toute initiative d'embargo sur les armes. De même, les sanctions économiques d'autres types devraient être envisagées. Nous sommes encouragés par la décision récente de l'UNESCO visant à retirer le statut consultatif aux organisations non gouvernementales internationales qui gardent des affiliations ou des contacts avec l'Afrique du Sud. De même, il devrait être mis fin à toutes relations diplomatiques ou consulaires avec l'Afrique du Sud.

95. Pour mettre un terme au colonialisme portugais en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau), nous proposerions que l'Organisation des Nations Unies déclare sans plus attendre que ces pays sont indépendants et que le Portugal n'a aucune autorité pour y demeurer. La délégation indienne a souvent affirmé, et continue d'affirmer,

que la présence même des Portugais dans ces territoires est une forme d'agression et que, partant, tout ce qui pourrait être entrepris, par qui que ce soit, pour mettre fin à cette agression est à la fois légitime et moral. L'Inde sera toujours prête à apporter toute son aide aux luttes de libération dans toute l'Afrique australe. C'est une erreur, selon nous, de considérer l'un quelconque de ces territoires, y compris l'Afrique du Sud, comme un Etat indépendant et souverain tant que la population noire de ces régions n'aura pas recouvré la jouissance et l'égalité de tous ses droits.

96. Peut-être aussi, dans notre souci de traiter à fond tous les aspects et tous les angles de la situation en Afrique australe, aussi bien aux Nations Unies qu'ailleurs, avons-nous fragmenté nos efforts, peut-être nos initiatives se sont-elles chevauchées quand nous aurions pu l'éviter. L'Assemblée générale l'a déjà reconnu. Toutefois, nous savons tous que le cœur du problème en Afrique du Sud est la menace à la paix et à la sécurité. Le Conseil de sécurité, organe chargé au premier chef de leur maintien, devrait dans toute la mesure possible orienter l'attention et l'action dans ce sens. A mon avis, il serait bon qu'il envisage des dispositions appropriées à cette fin.

97. Le Conseil, je ne le sais que trop, aura du mal à accepter les mesures que j'ai suggérées. Toutefois, nous devons continuer, par tous les moyens dont nous disposons, et pas seulement à travers les Nations Unies mais ailleurs, de lutter contre les maux qui accablent 30 millions de nos prochains dans cette partie du monde. J'ai été très frappé l'autre jour par le spectacle de l'unité africaine que nous avons vu au Théâtre national de Somalie. Il comportait une scène illustrant la thèse que les Africains ne sont pas capables de vivre libres et égaux parce qu'ils manquent d'argent, ne sont pas civilisés, ignorent le progrès et ne sont pas instruits. Comment s'étonner que le public ait réagi par des rires cyniques et des huées? Nous savons bien que ces arguments sont avancés dans des intentions scélérates. Ceux qui les nourrissent sont riches et puissants; la lutte sera longue et demandera un lourd tribut en vies et en ressources. Mais nous ne sommes pas découragés, nous restons fermement solidaires des Africains dans le combat qu'ils mènent, et le jour viendra où, comme l'a dit notre poète Tagore, toutes les épines s'épanouiront en fleurs et toutes les cicatrices, changeant de couleur, deviendront des roses.

98. M. KOSCIUSKO-MORIZET (France) : Les circonstances exceptionnelles de cette réunion du Conseil de sécurité font que, pour une fois, nous dérogeons à la règle que nous nous sommes tracée de renoncer aux compliments et aux éloges personnels. La succession de deux présidents africains est en soi un événement. Nous vous saluons donc, monsieur le Président, vous dont nous connaissons depuis longtemps le talent, l'expérience, la connaissance de notre langue et la grande amitié pour notre pays. Nous saluons aussi votre prédécesseur, l'ambassadeur Farah, notre cher collègue, qui a mené sa présidence au pas de charge mais avec infiniment d'habileté, de persévérance, et un très grand sens international. Il a même réussi, malgré un emploi du temps très chargé, à nous entraîner jusque dans la capitale de la Somalie. Nous ne le regrettons pas, car, à Mogadiscio comme à Addis-Abeba, nous avons pu, une fois de plus,

mesurer toute la générosité, la chaleur et la sincérité de l'hospitalité africaine.

99. Il était normal, après tout, il était juste, que nous ouvrions nos séances dans ce très vieux pays abyssin qui a donné l'exemple d'une indépendance courageusement préservée, l'exemple d'une énergie inlassablement consacrée à bâtir la forteresse de l'Etat, à repousser l'agresseur à travers les tempêtes, l'exemple d'une volonté aujourd'hui renouvelée de coopérer à la paix et au développement. Mon pays, qui s'honore de l'ancienneté et de l'excellence de ses relations de toute nature avec l'Ethiopie, est heureux de renouveler l'hommage qui est dû au personnage historique dont le nom s'est identifié à la défense des libertés de l'Afrique et du monde, Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié Ier. Que le Gouvernement éthiopien trouve ici l'expression de notre très vive reconnaissance.

100. Il y a des circonstances qui ont une valeur de symbole. Voici quelques jours, le Président de la République française achevait son deuxième voyage officiel en Afrique, prélude à d'autres visites, répondant à l'invitation amicale du Niger et du Tchad, dont l'histoire a été longtemps associée à celle de la France, aujourd'hui Etats libres, indépendants et souverains; au moment même, le Conseil de sécurité se réunissait sur cette vieille terre éthiopienne, déférant aux vœux de l'Organisation de l'unité africaine, pour tenter de résoudre ou de commencer à résoudre les problèmes d'une autre Afrique, qui n'est ni libre, ni indépendante, ni souveraine, ou qui proscrit les libertés et les droits les plus élémentaires.

101. Contraste combien édifiant ! D'un côté, une Afrique décolonisée qui, dans la dignité, sur une base d'égalité, s'emploie à assurer les moyens économiques et culturels de son indépendance politique et s'attaque aux vrais problèmes du XXème siècle, ceux du développement, de la santé, de l'éducation, avec la coopération et l'amitié, tout d'abord et naturellement, de l'ancien colonisateur, mais avec l'aide aussi, exempte d'exclusives, de tous ceux qui le veulent bien, notamment ses associés européens et les organisations internationales; de l'autre, une Afrique aux populations de laquelle n'a pas été donné le droit de se prononcer sur leur propre destin ou qui subit la plus dégradante des offenses aux droits de l'homme : la discrimination raciale.

102. Voilà donc le scandale. Dix ans ont passé depuis que, en 1960, par une des plus extraordinaires mutations de l'histoire du monde, 16 Etats africains ont accédé à la souveraineté internationale et ont été admis dans la grande famille des Nations Unies.

103. Mais le mouvement s'est arrêté là, à l'exception de quelques indépendances qui n'étaient que la conclusion de processus déjà entamés. L'histoire semble s'être figée. Dix ans après, on en est au même stade, ou plutôt dans une situation aggravée. Les résolutions se sont multipliées. Les appels, tour à tour conciliants et violents, se sont succédés. Trop souvent ils n'ont pas été entendus.

104. Il est donc naturel que l'OUA ait invité le Conseil de sécurité à se réunir en Afrique, dans l'espoir que, tel Antée

retrouvant des forces nouvelles dès qu'il touchait la terre maternelle, les Nations Unies reprendraient une vigueur nouvelle au contact des réalités africaines.

105. Il nous appartient donc de ne pas décevoir et, comme, avec une très grande élévation de pensées, Sa Majesté l'empereur Haïlé Sélassié Ier et le président Moktar Ould Daddah nous y ont invités, de trouver des voies nouvelles et des solutions concrètes qui nous sortent de la stagnation présente et épargnent à l'Afrique conflits, souffrances et aventures.

106. Il faut bien d'abord s'interroger sur les raisons pour lesquelles les quelque 128 résolutions adoptées depuis 1960 par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sont demeurées sans effet et pourquoi les comités et conseils qui ont été créés à foison, souvent sur une base juridique douteuse, se sont épuisés, comme le soulignait le Président de l'OUA, en lousables mais vaines études.

107. On incriminera en premier lieu, et avec quelque raison, l'immobilisme des gouvernements intéressés. Mais, disant cela, on ne fait que poser le problème et souligner la difficulté de l'obstacle à surmonter.

108. On a déploré légitimement que les résolutions s'accumulent sans le moindre commencement d'application. Mais on ne s'est jamais demandé si ces résolutions n'étaient pas inapplicables parce que certaines étaient inapplicables, quelles que fussent les bonnes intentions qui les inspiraient.

109. Devant les résistances, les intransigences irritantes qui se manifestaient, on a procédé à une escalade verbale. A la dernière session de l'Assemblée générale, pour citer un exemple, il n'est guère de commission qui n'ait produit sa propre résolution — ou plusieurs résolutions — sur la décolonisation ou sur l'apartheid, le nombre, la longueur et la violence des textes étant, bien entendu, en raison inverse de leur efficacité possible ou probable.

110. Sans entrer dans le fond de ces recommandations, il faut bien constater que l'approche a été mauvaise. Il y avait pourtant un enseignement dont on pouvait — dont on peut encore — tirer parti : la décolonisation, la décolonisation réussie, s'est effectuée par deux cheminements, explicitement prévus par les Chapitres XI et XII de la Charte.

111. Par le Chapitre XI, les puissances administrantes acceptaient notamment de développer la capacité des populations de s'administrer elles-mêmes et de les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques.

112. Le Chapitre XII créait le régime international de tutelle, qui a été sans aucun doute pour l'Organisation un succès. Et tous les Etats d'Afrique, en dehors de ceux qui étaient déjà indépendants, ont, depuis 1945, accédé à la souveraineté internationale par l'une ou par l'autre voie, quelles qu'aient été les péripéties, parfois douloureuses, entraînées par la solution de problèmes humains très difficiles.

113. Dans l'un et l'autre cas, rien n'a pu se faire sans l'accord, la participation ou l'initiative de la Puissance administrante, qu'il s'agisse du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de la Belgique, de l'Italie ou de la France, membres de ce conseil. Et je devrais ajouter l'Espagne, qui était membre du Conseil voilà un an.

114. Nous regrettons sans doute que, jusqu'à présent, leur exemple n'ait pas été suivi. Nous sommes tous ici en parfaite communion d'idées sur les objectifs à atteindre : il faut que les populations de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau) puissent se prononcer librement sur leur propre destin; il faut que prenne fin le régime illégal de Rhodésie; il faut que cessent l'impasse namibienne et, là où il existe, le régime de l'*apartheid* inhumain pour ses victimes et dégradant pour ses auteurs. Mais ce serait fermer les yeux sur la réalité, ce serait aussi abuser de la confiance des populations que de croire qu'aucun progrès réel puisse être accompli, bon gré mal gré, sans le concours du Portugal et de l'Afrique du Sud, et, pour ce qui est de la Rhodésie, sans la participation du Royaume-Uni — à moins de recourir à la violence et, pour appeler les choses par leur nom, à la guerre, la guerre extérieure. Mais qui voudrait proposer à l'Afrique de s'engager dans cette voie sanglante et sans issue ? Qui oserait demander aux Nations Unies de se renier elles-mêmes, alors qu'elles ont pour mission sacrée de rechercher inlassablement une solution pacifique et juste aux conflits ou, mieux encore, de les prévenir ?

115. Si nous nous refusons donc à l'aventure armée, comment sortir du dilemme où jusqu'à présent nous nous sommes enfermés : d'une part l'immobilisme, d'autre part — ce qui, en fait, revient au même — des déclarations ou des condamnations sans portée ?

116. Malgré la difficulté de la tâche à entreprendre, nous estimons que les Nations Unies ne sont pas dépourvues de moyens. Je laisse de côté, bien qu'il s'agisse d'une action extrêmement féconde, les secours apportés aux victimes de l'*apartheid* et le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. La contribution que la France a versée à ces fonds divers des Nations Unies représente le sixième du total des fonds reçus pour ces programmes. Il s'agit là de réalisations très concrètes qui doivent permettre à ces pays d'avoir les cadres dont ils auront besoin quand ils prendront en main leur destinée. Les Nations Unies doivent évidemment poursuivre leur effort en ce sens.

117. J'en viens maintenant aux difficultés politiques. Nous avons, pour notre part, entendu avec grand intérêt le Président de l'OUA tirer la leçon des erreurs et des déceptions passées et souligner la "force nouvelle et décisive qui pourrait naître de l'unité d'action du Conseil de sécurité", de la "responsabilité collective et agissante de ses membres" — et surtout de ses membres permanents" [voir 1627ème séance, par. 31 et 32]. Nous sommes, quant à nous, prêts à répondre à cet appel et à nous consulter avec nos collègues dès l'instant qu'il s'agira de nous orienter vers des solutions concrètes, pratiques, raisonnables, susceptibles de relancer et d'accélérer le progrès politique et social dans ces territoires.

118. Toutes les questions ne pouvant être abordées au cours de cette réunion du Conseil, nous nous concentrerons sur celles qui semblent avoir, pour des raisons d'opportunité, retenu l'attention privilégiée de la plupart des orateurs — celles de la Rhodésie et de la "Namibie" —, ce qui ne signifie nullement que les autres problèmes ne soient également au cœur de nos préoccupations. Nous nous réservons d'ailleurs le droit d'y revenir si nécessaire.

119. Je voudrais d'abord indiquer combien je comprends et partage l'émotion de l'Afrique devant la répétition, à Salisbury ou ailleurs, d'actes ou de mesures de répression. Une fois de plus, des Africains sont tombés pour la cause de la liberté de l'Afrique. Leur sacrifice nous fait devoir d'agir, mais d'agir en gardant raison, avec d'autant plus de fermeté que nous avons affaire ici à un interlocuteur qui entend prendre ses responsabilités et dont nous savons la volonté de paix et d'émancipation. Cet interlocuteur, c'est le Royaume-Uni.

120. Nous avons appliqué les sanctions votées par le Conseil de sécurité — et je méprise, à cet égard, toutes insinuations qui ont pu être lancées. Nous avons rompu toutes relations avec la Rhodésie. Mais ces mesures, prises par l'organe de l'Organisation des Nations Unies chargé principalement du maintien de la paix et de la sécurité, ont été décidées à la demande du Royaume-Uni. C'est lui qui garde la responsabilité de la Rhodésie. C'est au Royaume-Uni, puissance administrante, en même temps qu'au peuple de Rhodésie, qu'il appartient de rechercher les bases d'un règlement satisfaisant, c'est-à-dire permettant l'émancipation de cette colonie. En 1968, les sanctions sont décidées à la requête expresse de Londres. Les années passent. La situation, il faut en convenir, ne change guère. Or, voilà qu'en 1971 un fait nouveau se produit. Une nouvelle initiative est prise par le Royaume-Uni.

121. Je ne discuterai pas au fond de l'accord du 24 novembre 1971¹³. Sans doute peut-on voir en lui un élément positif, dans la mesure où, pour la première fois depuis 1965, il arrête le courant menant au renforcement de la discrimination raciale en Rhodésie et propose une procédure de règlement fondée en terme sur l'autodétermination. On peut regretter tel ou tel aspect du processus envisagé. On déplorera en particulier que certains droits élémentaires ne soient reconnus à la population qu'à l'issue d'une longue série d'étapes. Mais la question, pour nous-mêmes, dans l'immédiat, n'est pas là. Sur le fond, nous réservons notre jugement, et nous ne pouvons préjuger la volonté de la population elle-même. Or il y a un processus de consultation en cours, processus sans doute imparfait, mais qui vient, au moins indirectement, de permettre au peuple, après des années de bâillon et de silence, de se faire entendre. Voilà, pour nous, au moins un avantage de ce qu'il est convenu d'appeler "le test d'acceptabilité".

122. Cette opération, faut-il l'interrompre ? Il le faudrait, si nous doutions de l'honnêteté de la Commission qui conduit cette enquête. Mais personne, à ma connaissance, n'a mis en doute l'honnêteté, l'équité, le sens du devoir et

¹³ Voir note 3.

de la justice de lord Pearce. Il faudrait interrompre cette enquête si les conditions dans lesquelles elle se déroule prouvaient à l'évidence que l'intimidation policière dicte le sens des réponses africaines. Mais est-ce le cas ? Bien au contraire, l'Afrique parle. Le peuple de Rhodésie s'exprime. Parfois, hélas ! il est victime de son courage. Mais tombent aussi certains masques ou se dissipent certaines illusions.

123. Qui nierait que cette consultation ait agi comme un révélateur des sentiments de la population, qu'elle lui donne la chance de faire connaître son opinion au Gouvernement, au Parlement, à l'opinion britanniques ? Notre conseil demanderait-il la fin de l'expérience qu'il accumulerait les contradictions. Il se contredirait lui-même puisqu'il interdirait au Royaume-Uni d'exercer ses obligations de puissance administrante alors que, jusqu'à présent, il fonde avec raison son action sur le principe que le gouvernement de Londres est seul responsable en Rhodésie. Il contredirait les objectifs mêmes de son action puisqu'il mettrait fin à une entreprise dont le mérite immédiat est, à tout le moins, d'assurer l'expression de la volonté du peuple de Rhodésie, de permettre au Parlement britannique de juger et de porter témoignage devant l'opinion internationale.

124. Nous avons donc le choix. Arrêter la consultation, c'est, qu'on le veuille ou non, rétablir le silence, le silence voulu peut-être par M. Smith, un silence qui pourrait bien être, dans les mois à venir, celui des géôles, celui de la répression. Maintenir la consultation, c'est permettre à lord Pearce d'établir son rapport, c'est permettre aux autorités britanniques de tirer leurs conclusions, c'est nous fournir des éléments plus valables d'appréciation. Mais, à tout le moins, si nous nous prononçons en ce sens devons-nous exiger que la consultation soit poursuivie dans des conditions qui en permettent un déroulement libre et pacifique.

125. Le sacrifice des Africains qui sont tombés pour avoir dit leur vérité ne doit pas être vain. Nous souhaitons que le Gouvernement britannique prenne dans l'immédiat les mesures de nature à assurer la protection de la vie et du bien-être de la majorité africaine contre les actes de brutalité et de répression. Ainsi, le Royaume-Uni aiderait-il à créer les conditions qui permettraient à la population de la Rhodésie du Sud d'exercer dans la liberté et l'égalité le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, sans considération de race ou de couleur.

126. La "Namibie" est sans doute le problème qui prête le mieux à cette démarche nouvelle qu'évoquait le président Ould Daddah [1583^{ème} séance], une démarche dont l'autorité du Conseil sortirait renforcée et qui serait susceptible, parce qu'elle ne peut être contestée, de détendre l'attitude intransigeante qui jusqu'ici nous a été opposée. Cette démarche, nous avons exposé devant le Conseil en octobre dernier [1593^{ème} séance] ce qu'elle pouvait être. L'idée en a été à peu près reprise dans le projet de résolution de la délégation argentine [S/10.376/Rev.1].

127. L'analyse de la situation juridique de l'ex-Sud-Ouest africain nous avait amenés à une constatation. Cette constatation était que, du concept même du Mandat découlait, à la charge de l'Afrique du Sud, l'obligation

capitale de négocier de bonne foi avec l'Organisation des Nations Unies l'établissement d'un régime international permettant aux populations intéressées de choisir librement leur destin. Nous en avons tiré les conclusions suivantes — je m'excuse de me citer, mais ces conclusions nous paraissent d'une actualité plus pressante encore aujourd'hui :

"C'est une obligation à laquelle nous n'entendons pas que l'Afrique du Sud puisse se dérober. Nous sommes prêts, pour notre part, à le lui faire savoir. Mais il va de soi qu'une démarche collective de la communauté internationale, et avant tout des pays auxquels l'étendue de leurs moyens donne des responsabilités particulières, serait souhaitable [1588^{ème} séance, par. 23]."

128. En vérité, cela nous paraît non seulement la seule voie raisonnable, mais la seule voie possible. Quelque impatience ou quelque lassitude que puisse nous inspirer l'attitude de l'Afrique du Sud, notre détermination ne doit pas être moindre à la mettre en demeure de remplir son obligation de négocier. Dans l'état présent des choses, c'est sans doute le seul moyen de sauvegarder le prestige de l'Organisation des Nations Unies et de préserver l'intérêt des populations dont le sort doit demeurer notre principale préoccupation. Nous ajoutons — et je crois que l'on peut mesurer l'importance de cette déclaration :

"Si l'Afrique du Sud manquait à son obligation stricte de négocier avec l'Organisation des Nations Unies un nouveau régime international pour le Sud-Ouest africain, la France pourrait en tirer les conséquences quant à l'illégalité d'une administration qui se maintiendrait dans de telles conditions [ibid., par. 27]."

129. Nous proposons donc que notre nouveau secrétaire général, avec l'appui du Conseil de sécurité et en consultation constante avec ses cinq membres permanents, entame dès maintenant avec le Gouvernement sud-africain les démarches nécessaires pour créer les conditions qui permettront au peuple namibien d'exercer librement son droit à l'autodétermination. Et pour ceux qui craignent une tactique de procrastination, je précise qu'un délai de six mois pourrait être fixé au Secrétaire général pour présenter son rapport au Conseil.

130. Notre conviction profonde est que cette tactique de fermeté, de patience et d'ouverture est la seule pratique. Elle est conforme à l'idéal de paix et de libération de l'Organisation. Elle contribuera à rompre le silence qui écrase l'Afrique australe, et le silence est complice de la peur. La peur cristallise l'isolement, elle alimente cette espèce de fièvre obsessionnelle qui éclate en actes et en doctrines que nous réprouvons.

131. Cette démarche pour le peuple namibien devrait être exemplaire. Elle vaudra demain pour les autres problèmes que nous devons résoudre. Elle fraiera le chemin.

132. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France pour les aimables paroles qu'il a adressées à mon collègue de la Somalie et à moi-même.

La séance est levée à 17 h 10.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
